

Nouveau statut d'assistant de bibliothèque de la Fonction publique d'État

Le nouveau statut des Assistants de bibliothèque, s'il représente un réel progrès pour les ex-inspecteurs de magasinage, place les ex-bibliothécaires-adjoints dans une situation statutaire aberrante qui ne tient aucun compte de l'évolution et de la spécificité de leur travail, ni de leur formation.

L'Association des bibliothécaires français exige que l'ensemble des ex-B.A. soit intégré directement, sans délai, dans le corps des B.A.S.

Seule cette mesure mettra en conformité leur statut et la réalité de leur fonction en assurant la bonne marche de nos établissements.

Motion adoptée à l'unanimité lors de l'assemblée générale de l'Association des bibliothécaires français le 10 juin 2001.